



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025 A 18H00

Présents à l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Marc LAURENT, Nicole DECOSTANZI, Georges AMBROSIANO, Joëlle BRETON, Jean-Marc RAGOT, Nadine CARLUS, Patrick EME, Michèle OLLIVE, René CECCHINEL, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS, Jean-Pierre FUENTES, Nathalie TANTI-----/

Absents-Excusés : Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL---/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Françoise SCHMERBER, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour et 9 abstentions :** Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Jean-Pierre FUENTES, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 4 abstentions :** Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES, formule un avis défavorable à la poursuite de l'activité de la tranche « Provence 4 Biomasse » qui s'oppose aux politiques locales de transition écologique et rappelle solennellement qu'il s'oppose à toute exploitation mercantile de sa forêt et que les coupes programmées se limitent aux coupes rendues absolument nécessaires en termes de défense incendie et de régénération des essences.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour, 10 abstentions** Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Jean-Pierre FUENTES, Nathalie TANTI et 1 voix contre Jean-Luc FERNANDEZ approuve la signature de la convention avec la CPTS Provence Santé.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de soutenir la demande solennelle du Syndicat CGT des Mineurs de Provence auprès du gouvernement afin qu'il autorise immédiatement la Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CAN-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025-2028 et de lui assurer les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins des populations.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve la signature de la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la mise à disposition de matériels et moyens de communication informatique en cas de crise cyber et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir à l'exécution de la convention.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour, 11 voix contre** Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Jean-Pierre FUENTES, Nathalie TANTI : approuve la passation d'une nouvelle convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'organisation des transports scolaires, pour la rentrée 2025-2026. Approuve les modalités de prise en charge partielle des frais de transports scolaires des familles de Gréasque à savoir 50% des frais de transports scolaires dans le cadre du pass scolaire sans RTM et 25% des frais de transports scolaires dans le cadre du pass scolaire avec RTM. Autorise le Maire à signer la convention et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à sa bonne application.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité, par 16 voix pour, 8 voix contre :** Claude MERINDOL pouvoir à René CECCHINEL, René CECCHINEL, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Jean-Pierre FUENTES et 3 abstentions : Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN, Nathalie TANTI, approuve la vente du lot n°1 (lot C) de la parcelle A118 située avenue Emile Zola Prolongée, d'une superficie de 480 m², pour un montant de 160 000 €, à Monsieur Laurent MISTRAL et Madame Cécile TOMASINI ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait. Approuve la vente du lot n°2 (lot B) de la parcelle A118 située avenue Emile Zola Prolongée, d'une superficie de 480 m², pour un montant de 175 000 €, à Monsieur Anthony GATINEAU et Madame Laetitia MICCOLIS ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait. Approuve la passation de deux compromis, sous réserve de l'obtention des permis de construire. Mandate Maître Julien NALIS, notaire à Cadolive, pour la rédaction et la signature des actes correspondants.
Précise que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs et les frais d'agence resteront à la charge du vendeur. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces ventes.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve l'acquisition à titre gratuit par la commune de la parcelle cadastrée section AO n°243, d'une superficie de 30 m², issue de la division de la parcelle cadastrée AO 13, appartenant à Monsieur Hubert OSSCINI, Madame Magali OSSCINI et Monsieur Yvan OSSCINI, dans le cadre de la création de la liaison piétonne Chemin de la Source – Chemin Rouvière (emplacement réservé n°911 au PLUi et anciennement 24 au PLU). Approuve la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au bénéfice des propriétaires de la parcelle AO 242 (ex AO 13p), dans les conditions similaires à celles accordées aux propriétaires précédents. Autorise la régularisation cadastrale et l'enregistrement des nouvelles parcelles AO 242 et AO 243 conformément au plan de division établi par le géomètre mandaté. Confirme que l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre, notaire) sera pris en charge par la commune et mandate Maître Stéphanie ARCULEO, notaire à Gréasque, pour la rédaction et la signature des actes correspondants. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes, conventions, plans, certificats ou tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** valide le projet d'avenant n°2 au bail signé avec la société Hivory en charge de la gestion et de l'entretien de l'antenne de réseau mobile située face au Puits Hély d'Oissel sur la parcelle AS 343, pour une superficie de 40 m², pour une durée de 12 ans reconductible, avec un loyer forfaitaire annuel de 8 500 HT assorti d'un loyer complémentaire annuel de 5 000 € HT perçu lors de toute installation d'équipements techniques pour chaque nouvel opérateur. Autorise le Maire à le signer, ainsi que tout document permettant de renouveler le bail qui prendra effet à compter de sa date de signature
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** prend acte des conventions et contrats signés suivants :
 - Décision n°1 portant actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des Camping-cars le 11 mars 2025 ;
 - Décision n°2 portant tarification des salles communales le 12 mai 2025 (location de la salle des Cités pour le tournage du film « Mauvaise Pioche » pour 2 300 € pour 5 jours) ;
 - Décision n°3 portant fixation des droits de place le 12 mai 2025 (occupation du parking de la place des Mineurs par l'équipe technique du film « Mauvaise Pioche » pour 2 700 € pour 1 semaine) ;
 - Décision n°4 portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive le 17 juin 2025.
 - Contrat avec Expression Bâtie Studio pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la Maison des Sportifs pour un montant de 4 100 € H.T. le 21 février 2025.
 - Convention avec ENEDIS pour l'embellissement esthétique des murs extérieurs des postes de distribution publique d'électricité (permet de bénéficier de 800 € d'aide d'ENEDIS par poste électrique embelli dans le cadre d'un projet porté par le CMJ) ;
 - Convention communale de coordination entre la police municipale de Gréasque et les forces de sécurité de l'Etat le 31 mars 2025 ;
 - Bon de commande, dans le cadre de l'Accord-Cadre Voirie, pour l'aménagement de la rue des Cerisiers à l'entreprise EMTPG le 24 mars 2025 pour un montant de 162 204 € HT ;
 - Bon de commande pour la fourniture et la pose de la climatisation réversible au PHO à l'entreprise JCT SARL le 14 avril 2025 pour un montant de 28 142 € HT ;
 - Bon de commande pour la fourniture et la pose de l'alarme anti-intrusion à l'école maternelle à l'entreprise PROTECTION ELEC le 14 avril 2025 pour un montant de 5 654 € HT ;
 - Bon de commande pour les travaux de reprise de couverture de la Bibliothèque à l'entreprise ECOSYSTEMES HAB le 14 avril 2025 pour un montant de 5 546,67 € HT ;
 - Bon de commande pour les travaux de raccordement électrique pour la cabane à pizzas boulevard M. OLLIVE à l'entreprise PARDO Jean Marc le 31 mars 2025 pour un montant de 4 621,73 € HT ;
 - Bon de commande pour les travaux de raccordement pour la cabane à pizzas boulevard Marius OLLIVE du réseau d'assainissement au SIBAM le 31 mars 2025 pour un montant de 4 267,50 € HT ;
 - Bon de commande pour la vêtue 2025 (EPI des Services Techniques et des Espaces Verts) à la QUINCAILLERIE AIXOISE le 14 avril 2025 pour un montant de 3 960,51 € HT ;
 - Bon de commande pour la fourniture et la pose de fenêtres logement EMMANUELLI à l'entreprise CONFORT HABITAT le 3 avril 2025 pour un montant de 3 802,17 € HT ;
 - Bon de commande pour les illuminations de Noël à l'entreprise REXEL France le 15 mai 2025 pour un montant de 3 664,05 € HT ;
 - Bon de commande pour la fourniture et la pose de l'alarme anti-intrusion de la salle Raymond GALHUID à l'entreprise PROTECTION ELEC le 14 avril 2025 pour un montant de 3 437 € HT ;
 - Bon de commande pour l'habillage en zinc de la façade et de l'œil de bœuf de l'Eglise à l'entreprise ROBIN DES TOITS le 17 mars 2025 pour un montant de 3 287 € HT ;
 - Bon de commande pour la mise aux normes de sécurité de la sauteuse du restaurant scolaire à l'entreprise CFPCUISINE PRO le 6 mai 2025 pour un montant de 3 131 € HT.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h06.

Fait à Gréasque, le 18 juin 2025



Le Maire,
Michel RUIZ

[Signature]